



<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 26 septembre 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 26 septembre 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>ID : 14_217400860-20170926_D_2017_09_26_04-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2017_09_26_04</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Patrick Falcoz à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer de nouveaux contrats bancaires ou des avenants de transfert à passer entre la commune et les banques ayant contracté avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) suite à la dissolution du SMDEA

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA), créé en 1978, a été dissous par arrêté préfectoral du 25 avril 2017.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2017 prévoit que les conditions patrimoniales, financières et matérielles de cette dissolution sont fixées dans la délibération du comité du SMDEA du 27 janvier 2017 et ses annexes.

Cette délibération précise que les emprunts contractés par le SMDEA pour le compte des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes membres, seront repris selon la part de la dette leur incombant par chaque adhérent concerné, pour leur valeur résiduelle au 31 décembre 2016 auprès des établissements bancaires, montant qui a été communiqué aux adhérents par courrier du 19 octobre 2016.

La commune a accepté cette reprise par délibération n°D_2016_10_25_02 du 25 octobre 2016.

Toutefois, l'arrêté préfectoral portant dissolution du syndicat et les délibérations des organismes adhérents ne permettent pas juridiquement de transférer automatiquement une quelconque obligation contractuelle du SMDEA à l'égard des banques prêteuses vers ses adhérents. Le principe de substitution ne s'applique pas de plein droit.

Il convient donc de conclure de nouveaux contrats ou, à défaut, des avenants de transfert avec les banques prêteuses, à savoir :

Emprunts		Affiche CRD 14111 banques au 03/10/2017
		ID : 074-2174319102201626-D_2017_09_26_04-DE
Emprunt SMDEA n°E01512 – Renforcement, comptage et maillage divers secteurs		86 860.01 €
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes – Emprunts n°A0117497 et A0117521		50 405.53 €
Caisse des Dépôts et des Consignations – Emprunt n°1226126		36 454.48 €
Emprunt SMDEA n°E06309 – Renforcement de la conduite de distribution du Chef-Lieu		139 976.04 €
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes – Emprunts n°A0117288, A0117333 et A0117147		139 976.04 €
Emprunt SMDEA n°E06911 – Adduction du réservoir de Villard		26 211.35 €
Caisse des Dépôts et des Consignations – Emprunt n°121276		26 211.35 €
Emprunt SMDEA n°E08205 – Mise en conformité du captage du Lavoir		3 986.17 €
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes – Emprunt n°A0117056		3 986.17 €
Emprunt SMDEA n°E09503 – Réservoir Chez Gaspard / distribution / adduction		59 965.20 €
Caisse Française de Financement Local – Emprunt n°MON218372/022445		59 965.20 €
TOTAL		316 998.77 €

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats bancaires, ou, à défaut, les avenants de transfert avec les banques prêteuses selon le détail ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 03 OCT. 2017	Fait à Contamine Sarzin, le 03 OCT. 2017
Et de la publication le : 03 OCT. 2017	Le Maire,
	Alain CHAMOSSE



